

Article 4

Chaque coureur devra placer le bracelet / puce du chronomètre autour d'une cheville. Un coureur ne pourra être classé sans cette puce (**la puce est fournie par le club organisateur**).

Article 5

Les dossards seront distribués à partir de 10 heures.

Les coureurs isolés doivent prendre contact avec Jean TORTIGUE au 06 84 25 91 42, afin de constituer des équipes de 3 coureurs minimum.

L'accueil des équipes se tiendra : Samedi 7 Avril place de la Liberté » à GARLIN à 12 heures

La réunion des directeurs sportifs se tiendra au même lieu à 13 heures.

Présentation des équipes avant chaque étape, 30 minutes avant le départ au podium.

Protocole final au château de CROUSEILLES.

Article 6

Le casque à coque rigide est obligatoire « réglementation U.C.I. ». **Le code de la route doit être respecté, emprunter les parties droites de la route, ne pas prendre les ronds-points en sens inverses.**

Le dépannage ainsi que le ravitaillement se feront exclusivement sur la partie droite de la chaussée.

Lors d'un incident de course aucun coureur ne doit être « Ramené » derrière la voiture de club.

Les commissaires désignés ont le pouvoir de sanctionner, voire d'exclure sur le champ, et d'ôter son dossard à tout concurrent ne se conformant pas au règlement du Tour Cycliste du Madiranais.

Article 7

La réglementation antidopage s'applique à l'épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux prévus à cet effet, situé près de la ligne d'arrivée.